

les Iconiens: tandis que le sultan excité par l'empereur Manuel marchait contre Thoros II, sans pouvoir le soumettre, «il confia à son gendre Yaghoub Arslan, personnage cruel et méchant, une grande armée et lui enjoignit de dévaster le territoire d'Antioche. Lorsque cette armée traversa le défilé appelé *La Porte*, tout à coup, comme par miracle, les soldats chrétiens des Frères, de même que Stéphané, le frère du généralissime Thoros, survinrent et infligèrent une sanglante défaite aux ennemis. Yaghoub, leur général, fut tué d'un coup de lance, et exhala son dernier soupir en poussant un grand cri. A cette nouvelle toute l'armée fut saisie d'une grande frayeur»; de plus une épidémie sévit dans les rangs de leurs chevaux et contribua à accélérer leur fuite⁶¹⁶.

Willebrand, le premier parmi les étrangers qui ait donné à ce lieu le nom de Portella, nous le dépeint comme un beau village, à côté duquel on voit une porte de marbre blanc, sur le chemin au bord de la mer. On raconte, dit-il, qu'Alexandre avait ordonné qu'on l'ensevelît sur cette porte, et que tous les rois et les princes qui se trouvaient de son vivant sous son empire, fussent obligés à passer au-dessous après sa mort⁶¹⁷.

Léon, qui par son premier chrysobulle aux Vénitiens, en 1201, les exemptait des taxes dans les autres régions du territoire, obligeait cependant ceux qui demeuraient dans ces lieux à payer les impôts ordinaires comme tous les autres chrétiens qui allaient et revenaient⁶¹⁸; cela nous montre qu'avant le XIII^e siècle ces lois étaient en vigueur, et que les Arméniens y avaient une douane. Les Génois étaient aussi soumis à cette obligation, quoique on n'en trouve pas mention dans l'édit qui leur a été octroyé. Ces ordonnances furent confirmées aussi par Héthoum I^{er} (1245) et par Léon II (1271) dans leurs édits. Dans un autre édit de Léon II aux Génois, en 1288, la Porte n'est plus

⁶¹⁶ C'est Mathieu d'Edesse qui rapporte ce fait en 605 de l'ère arménienne. Le même fait est mentionné aussi par Aboulfaradj le Syrien: «les Sarrasins, dit-il, ne purent pénétrer dans les défilés des montagnes, car ils étaient occupés par les Arméniens qui les surveillaient ».

⁶¹⁷ «Venimus ad Portellam: hoc est casale bonum, prope se habens *Portam*, a que ipsum denominatur: hæc sola sita est in strata publica, in ripa maris, et est ornatissima, albo et valde politi marmore composita: in cujus summitate, ut dicitur, ossa Alexandri prænominati requiescunt»; etc. — WILLEBRAND.

⁶¹⁸ «Venetici habitantes in Cismarinis partibus, et transierint per Portellam, tenentur ibi persolvere dricturam, sicut solitum est ab omnibus christianis transeuntibus et retrumeuntibus persolvere».- *Cartulaire*, 110.